



Plan
Santé
DORDOGNE
2018-2023

AGIR ENSEMBLE
POUR LA SANTÉ
DES PÉRIGOURDINS



PRS 2018-2023
NOUVELLE
AQUITAINE
Projet Régional de Santé

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Édito



Sylvie BOUÉ,
directrice par intérim
de la délégation
départementale de l'ARS
de Dordogne

Le *Projet régional de santé (PRS) 2018-2028*, élaboré sous le pilotage du directeur général de l'ARS, Michel LAFORCADE, prévoit 3 évolutions majeures pour notre système de santé régional :

- **Plus de prévention** et de promotion de la santé,
- **Plus de prises en charge à domicile et d'inclusion** au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics vulnérables),
- **Plus de prises en charge personnalisées et coordonnées** avec une participation active des patients.

Le PRS est décliné dans chaque territoire pour s'adapter aux besoins spécifiques de la population.

En Dordogne, les enjeux de santé autour desquels nous devons nous mobiliser sont les suivants :

- Développer un parcours de soins sans rupture pour l'utilisateur,
- Maintenir l'équité en matière d'accès aux soins et réduire les inégalités,
- Promouvoir un environnement sain,
- Améliorer l'attractivité du territoire pour les jeunes professionnels médicaux et paramédicaux.

Le **Plan Santé Dordogne** permet de coordonner la mise en œuvre d'actions concrètes pour améliorer la santé des Périgourdins.

Tous les acteurs engagés

Le **Plan Santé Dordogne** permet de décliner le *Projet régional de santé* dans le territoire. Il constitue le cadre d'action de tous les acteurs : Caisse primaire d'Assurance maladie, Mutualité sociale agricole, Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, Conseil départemental, Unions régionales des professionnels de santé, Conseils des Ordres, représentants des usagers, autres administrations de l'Etat, structures sociales, sanitaires et médico-sociales, associations.

Le **Conseil territorial de santé**⁽¹⁾ veille à l'adaptation de ce plan aux spécificités territoriales et participe à son évaluation.

Plan
Santé
DORDOGNE
2018-2023

⁽¹⁾ Instance de démocratie sanitaire qui rassemble les acteurs de santé du territoire

Portrait DE LA DORDOGNE

415 417 habitants
7 % de la population de la Nouvelle-Aquitaine
13,8 % des habitants ont 75 ans et plus



- En 2023, la population atteindra 424 000 habitants et 14,9 % auront 75 ans et plus

Une densité de 45,8 habitants/km²

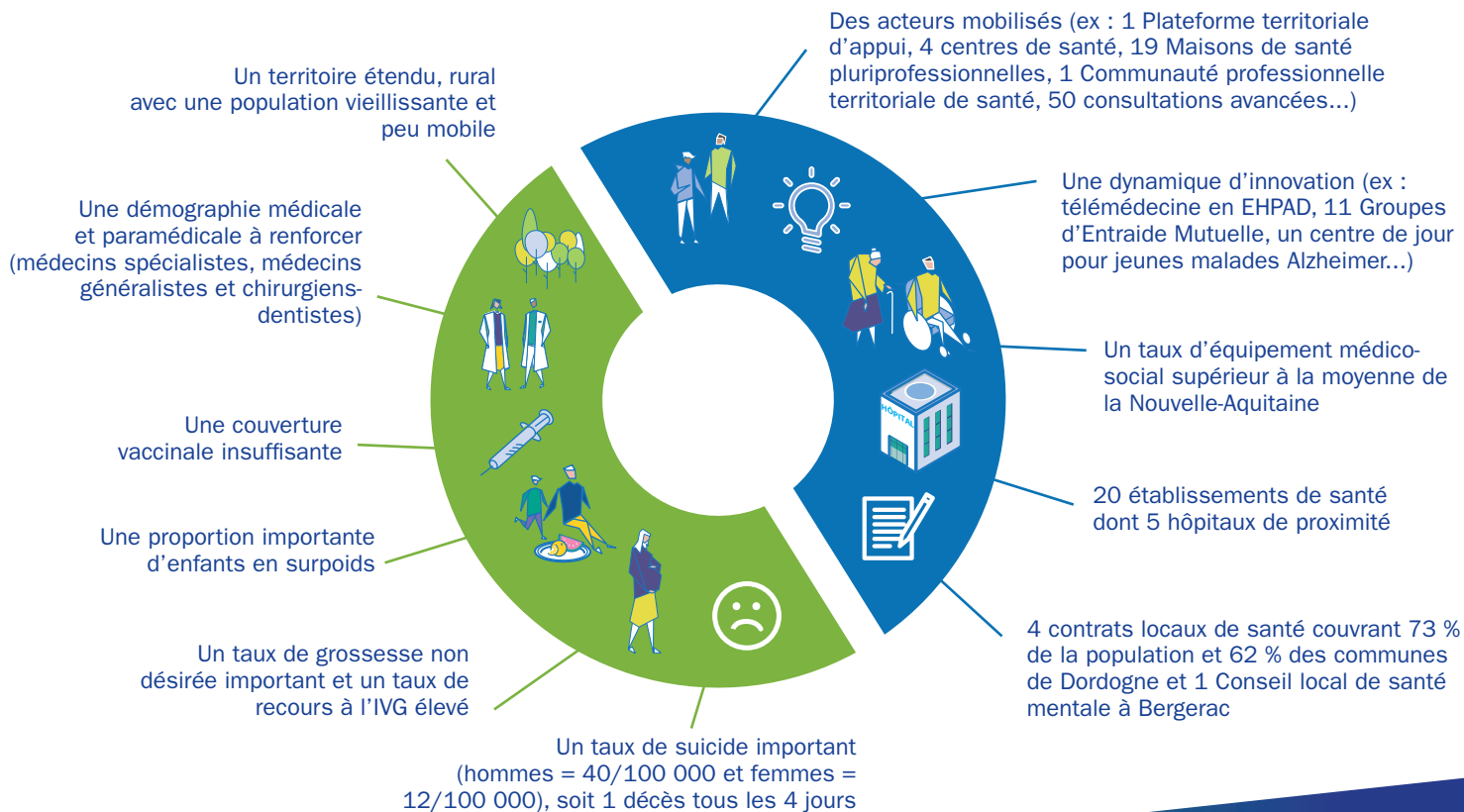
21,5 % de la population vit en zone rurale isolée



- 16,5 % de la population concernée par la pauvreté. Ce taux atteint 12 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus



Des forces à DÉVELOPPER Des fragilités à PRENDRE EN COMPTE



10 priorités d'action

POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES PÉRIGOURDINS



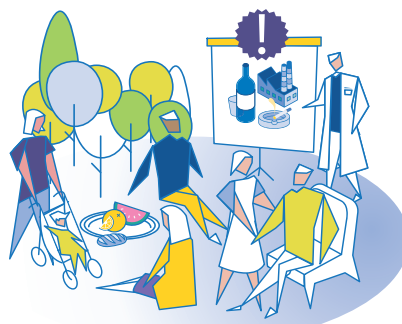
de prévention

Perturbateurs endocriniens

Réduire l'exposition aux substances toxiques des femmes enceintes et des jeunes enfants

Exemples d'actions

- Accompagner les maternités et les crèches aux changements de pratiques (nettoyage sain),
- Sensibiliser les professionnels de la périnatalité et des futurs jeunes parents à la santé-environnementale via le label maternité : « prévenir pour mieux grandir ».



Vaccination

Augmenter la couverture vaccinale

Exemples d'actions

- Organiser des campagnes concertées de vaccination,
- Promouvoir le carnet vaccinal électronique.

Santé environnementale

Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé

Exemples d'actions

- Contrôler la qualité des eaux de baignade et de loisirs,
- Lutter contre la prolifération du moustique tigre : former à l'élimination des gîtes larvaires,
- Limiter la prolifération de l'ambrosie responsable d'allergies,
- Réduire l'utilisation de pesticides dans l'environnement proche des captages d'eau potable. Utilisation des zonages et des prescriptions édictées par les périmètres de protection.

Santé sexuelle

Promouvoir la santé sexuelle et affective

Exemples d'actions

- Développer la stratégie départementale concertée en matière de dépistage, d'information, de formation et d'éducation comportementale, à destination des personnes en situation de handicap, des jeunes et des personnes précaires,
- Développer des projets en partenariat avec le Rectorat et les intercommunalités, en lien avec les contrats locaux de santé (CLS).

Suicide

Améliorer la prévention du suicide

Exemples d'actions

- Former les professionnels intervenant au domicile et l'équipe de la Plateforme territoriale d'appui au repérage et à l'orientation en cas de situations à risque,
- Améliorer l'information sur la dépression : campagne d'information PREJUGIX (messages anti-préjugés).



de prise en charge à domicile et d'inclusion



Autonomie

Repérer les fragilités et prévenir la perte d'autonomie

Exemple d'action

Développer les consultations infirmières de repérage des fragilités à destination des personnes âgées.



Inclusion

Accompagner l'inclusion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques

Exemples d'actions

- Développer les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) pour renforcer le lien et l'autonomie à la vie sociale,
- Amplifier les actions du conseil local en santé mentale (CLSM).

Inclusion et habitat

Promouvoir l'habitat comme un déterminant essentiel de la santé

Exemples d'actions

- Lutter contre l'habitat indigne en prescrivant les travaux pour éliminer les risques sanitaires dans les logements,
- Accompagner les malades avec troubles psychiques pour l'accès au logement (Association de Soutien de la Dordogne en partenariat avec l'Association Aurore et le Centre hospitalier de Périgueux).



d'offre de soins personnalisée et coordonnée



E-santé

Déployer la Télémédecine et la télé-expertise

Exemples d'actions

- Mettre en oeuvre le dépistage itinérant de la rétinopathie diabétique sur l'ensemble du département,
- Développer une plateforme e-santé sur le Bergeracois,
- Déployer la valise d'urgence (en cours d'expérimentation sur Nontron),
- Poursuivre le suivi des plaies et cicatrisation porté par le service d'hospitalisation à domicile du centre hospitalier de Périgueux,
- Equiper tous les EHPAD du département en télémédecine en 2019.



Exercice coordonné

Favoriser la coordination des professionnels de santé et l'attractivité du territoire

Exemples d'actions

- Existence d'une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) à Bergerac,
- Ouverture d'une Plateforme territoriale d'appui (PTA) en 2019 pour les usagers en difficulté de prise en charge.

Le PRS Nouvelle-Aquitaine, c'est :

- **3 documents plus synthétiques et lisibles** pour permettre à tous les acteurs de s'y inscrire : le Cadre d'orientation stratégique (COS), le Schéma régional de santé (SRS) et le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS).
- **Un suivi et une évaluation renforcés**, notamment autour d'un nombre resserré d'indicateurs dits traceurs de la politique régionale.



Consultez ces documents et suivez la mise en oeuvre du PRS sur le site internet de l'ARS : nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Délégation départementale de la Dordogne

Bât. H - Cité Administrative
18 rue du 26ème RI - CS 50253
24052 Périgueux Cedex 9
05 53 03 10 50
ars-dd24-direction@ars.sante.fr

Siège

103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 Bordeaux Cedex
05 57 01 44 00
ars-na-contact@ars.sante.fr



Suivez l'ARS Nouvelle-Aquitaine sur
Facebook et Twitter